



Visite filière bois-énergie 14/11/2023

Compte rendu

Nombre de personnes présentes : 35.

Contexte

Cette visite constitue la seconde édition d'une manifestation lancée à l'automne 2022. Il s'agissait, pour la Métropole et ses partenaires (ALEC, CCIAG, Fibois notamment), d'organiser une visite sur le thème du bois énergie à destination des élus et techniciens du territoire. L'enjeu était d'illustrer l'ensemble des maillons de la filière, depuis le chantier forestier (production de la ressource) jusqu'à la chaufferie (Biomax), en passant par la transformation (broyage, séchage, stockage, recyclage). Le succès rencontré par cette première édition nous a collectivement incités à la reproduire.

Déroulé de la journée

- Visite de la chaufferie communale de Gières

Rendez-vous était donné à 8 heures à la « Grange Michal » à Gières où un accueil café a permis d'initier de premiers échanges. La journée s'est ensuite ouverte à 8h30 par l'introduction de Pierre Verri (vice-président de la Métropole en charge de la transition énergétique) et de Cyrille Plenet (vice-présidente métropolitaine chargée, notamment, de la filière bois), qui ont rappelé toute l'importance de la valorisation locale de la ressource bois dans une démarche de transition énergétique et d'adaptation de la forêt aux conséquences du changement climatique. Ils ont rappelé l'investissement de la Métropole sur le sujet avec, notamment, la prime Air Bois ou encore certaines actions découlant de la délibération cadre portant définition d'une stratégie forestière et de développement des filières bois approuvée récemment par le conseil métropolitain.

Les participants ont ensuite pu visiter la chaufferie communale de Gières qui est exploitée par la CCIAG depuis l'automne 2022. Elle est équipée d'une chaudière bois d'une puissance de 600kW fonctionnant à la plaquette forestière et d'une chaudière gaz fonctionnant en appoint de 1650kW. Cette chaufferie permet de subvenir aux besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire de 13 bâtiments sur la commune. Des bâtiments tels que des copropriétés de logements privés ou encore des bâtiments publics. La visite a été réalisée par M. Bouvier et M. Finet de la CCIAG.



A 9h30, les participants ont pris le bus et la direction de Goncelin pour visiter le pôle bois. Le trajet a permis de livrer des précisions sur le nombre et la capacité des chaufferies présentes sur l'agglomération grenobloise (voir document joint). Par ailleurs, la CCIAG a présenté sa stratégie d'approvisionnement, dont le bois (sous toutes ses formes) représente actuellement 40 % (l'objectif est d'atteindre les 100 % d'énergies renouvelables en 2033). Le pic de consommation a été atteint lors de l'hiver 2021-2022, où 165.000 tonnes ont été brûlées sur l'ensemble des sites de production. Lors de la dernière saison de chauffe, qui s'est inscrite dans un hiver peu rigoureux, la consommation s'est élevée à 130.000 tonnes. En dépit de variations inter-annuelles parfois notables, aucune évolution majeure n'est prévue dans les prochaines années du point de vue des volumes consommés. Pour s'approvisionner, la compagnie de chauffage s'appuie sur seize fournisseurs et achète également en propre de la matière. 65 % du bois consommé provient de plaquettes forestières (27 % bénéficient de la certification PEFC) et 35 % de bois de catégorie A SSD (sortis du statut de déchet).

- Visite du pôle bois de Goncelin

Certains élus du Grésivaudan, et notamment Mme Midali, M. Salvetti et M. Clappaz, ont rejoint le groupe lors de la visite du pôle bois. M. Clappaz, vice-président de la communauté de communes du Grésivaudan en charge de l'économie, a retracé l'historique de la reconversion de cet ancien site industriel d'une surface de 5 ha et la volonté des élus de faire advenir un pôle bois.

Mis en service en 2014, ce denier est occupé par trois acteurs : la coopérative forestière Coforêt, la CCIAG et la SOVEN (filiale d'Engie). Une entreprise familiale (TRV) est également implantée sur le site. Spécialisée dans l'exploitation forestière, elle réalise également de la vente de bois bûche (2000 stères par an) et propose des prestations de broyage auprès des utilisateurs du pôle bois. Au total, 40.000 tonnes de plaquettes forestières sont stockées sur place.

Coforêt (coopérative forestière intervenant sur les régions AURA et Bourgogne Franche Comté) approvisionne les énergéticiens CCIAG et ENGIE mais aussi des chaufferies de plus petite taille, notamment la majeure partie de la dizaine de chaufferies bois situées sur le territoire du Grésivaudan. Au total, la coopérative exploite 800.000m³ de bois par an, dont 15% de bois énergie, 30% de bois industrie (panneaux OSB par ex.) et le reste en bois d'œuvre.

La CCIAG occupe 2,6 ha du pôle bois, l'objectif étant d'accueillir des stocks tampons. 10 % de l'approvisionnement de la CCIAG provient de Goncelin, pour un volume de 15 à 20.000 tonnes. Le bois acheminé sur la plateforme est directement acheté à port de camion par la compagnie de chauffage. La matière stockée à l'air libre présente un taux d'humidité de 40 à 50 %, ce qui est compatible avec les critères de Biomax. En revanche, le bois destiné aux sites de la Poterne et de la Villeneuve est stocké sous abri afin de présenter un taux d'humidité inférieur (30 à 35 %).

La SOVEN, qui est une filiale d'ENGIE, emploie 80 salariés, dont 40 sur la partie biomasse forestière. Elle alimente la chaufferie de Chambéry (soit 40.000 tonnes par an) ainsi que la chaufferie des papeteries Vicat de Vizille (20.000 tonnes par an). SOVEN fait réaliser par TRV un combustible mixte composé de plaquettes forestières et de bois d'emballage classe A SSD.



- Scierie Bois du Dauphiné et usine de production de granulés Alpes Énergie Bois

Après un buffet déjeunatoire, l'après-midi s'est ouverte par la visite de la scierie Bois du Dauphiné implantée au Cheylas. Avec 50 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel, 110 salariés et 1000 mètres cubes sciés chaque jour, il s'agit de l'une des dix plus grosses scieries françaises. Son approvisionnement s'étend sur l'ensemble de la zone Rhône-Alpes. Les sapins et les épicéas représentent 80 % du volume transformé, et le douglas 20 %. Actuellement, une part substantielle de ces bois provient de forêts ayant connu des dépérissements liés notamment au scolyte. Or, compte-tenu du changement climatique, la part de bois scolytés va probablement croître à l'avenir et il est important de créer les conditions permettant une transformation rapide, avant qu'ils ne se déprécient. Grâce à une ligne de sciage entièrement automatisée, la scierie atteint un rendement matière de 55 %.

C'est dans le but de valoriser les produits connexes qu'une unité de production de granulés a été mise en service, sous le nom d'Alpes Énergie Bois. Elle produit annuellement 60.000 tonnes de granulés, d'une humidité comprise entre 6 et 8 %. Cette matière est vendue à des professionnels et non directement auprès des particuliers. A noter qu'une unité de cogénération permet de produire de l'électricité, dont une part est autoconsommée.



Au cours du voyage en bus en direction de la dernière visite de la journée, Fibois et le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) ont livré des éléments quant à la réglementation encadrant les coupes forestières. Ainsi, le Code forestier, introduit dans le premier tiers du XIX^e siècle, se veut protecteur et a permis à la forêt française de s'étendre considérablement en surface (celle-ci a doublé en deux siècles). Ainsi, les propriétaires forestiers privés, qui détiennent les trois quarts de la forêt métropolitaine française, sont astreints à un certain nombre d'obligations. Elles concernent les plans de gestion, obligatoires à partir d'un certain seuil de surface (20 hectares), mais

aussi les seuils de surface au-delà desquels les « coupes rases » sont soumises à autorisation (2 ha en Isère). Par ailleurs, après coupe, la reconstitution de l'état boisé est obligatoire dans un délai de cinq ans, dès lors que la parcelle fait au moins un hectare.

- Visite d'une plantation de robinier en forêt privée

La journée s'est ponctuée par la visite d'une plantation en forêt privée, sur la commune du Touvet. La visite a permis d'illustrer les enjeux d'adaptation des forêts au changement climatique. En effet, le précédent peuplement, composé essentiellement de frênes, a été décimé par la chalarose, un champignon qui affecte particulièrement cette essence et qui prolifère dans un contexte de réchauffement climatique. Bénéficiant de l'accompagnement de l'IDF (Institut pour le Développement Forestier, département R&D du CNPF) et du CNPF, les propriétaires ont opté pour une plantation de robinier, une essence à croissance rapide (50 ans) potentiellement adaptée au climat de demain et présentant d'excellentes propriétés mécaniques (bois de classe 4), en dépit de difficultés de sciage dues à la dureté du bois. De nombreuses provenances ont été introduites sur cette parcelle expérimentale, qui fera l'objet d'un suivi rigoureux afin d'étudier les comportements des différentes variétés. A terme, l'objectif serait de créer un verger à graines. De manière générale, il s'agit aujourd'hui de diversifier au maximum les peuplements, comme le fait l'ONF au travers de son concept de « forêt mosaïque ».



Dans le trajet du retour, la stratégie de coopération inter-territoriale « Forêt Horizon 2030 » réunissant Grenoble-Alpes Métropole, les communautés de communes du Grésivaudan, du Pays Voironnais, du Trièves, de Saint-Marcellin ainsi qu'Espace Belledonne et les PNR du Vercors et de la Chartreuse a été présentée. Celle-ci ambitionne de transcender les limites administratives en raisonnant dans une logique de massif intégrant le lien urbain-rural. Les actions portées concernent la gestion forestière multifonctionnelle, le bois énergie et le bois d'œuvre ou encore la sensibilisation du grand public à la forêt et à sa gestion.

Retour à 17h45 à Gières.

Quelques ressources utiles pour promouvoir le bois énergie à télécharger :

- Le bois énergie à destination du grand public : <https://librairie.ademe.fr/cadic/8279/guide-bois-energie-renouvelable-10-questions.pdf>

- Le bois énergie à destination des élus et donneurs d'ordre : <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/6653-avis-de-l-ademe-le-bois-energie.html>
- <https://www.propellet.fr/page-outils-pour-les-professionnels-142.html>